

Mercredi 15 novembre 2017

87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris - Tél : 01 48 01 85 85 - E-mail : poi@fr.oleane.com - www.partiouvrierindependant-poi.fr

MACRON TAILLE À LA HACHE DANS LA PROTECTION SOCIALE

**« À 80 ans, elle doit
quitter l'hôpital à minuit »**

(Lu dans *Ouest-France*)

« Nous allons fermer des lits inutiles », a déclaré, le mois dernier, la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, en martelant son intention de couper dans les dépenses de santé, de généraliser les soins ambulatoires à l'hôpital mis en avant par celle qui l'a précédée, Marisol Touraine. L'actuelle ministre veut accélérer cette politique. En voici une illustration, donnée par *Ouest-France*, le 9 novembre.

« Yvonne, 80 ans, a été admise, fin octobre, au service des urgences de l'hôpital de Vannes (...). "Elle ne mangeait plus, elle était très faible", explique François Coupez, son fils (...). En fin de soirée, elle passe des radios et est installée sur un lit, dans une chambre.

« À minuit, un médecin est venu la voir en lui disant qu'elle devait partir. Elle a tenté de nous joindre, en vain », poursuit son fils, en colère. Sans mode de transport, on lui demande si elle possède un moyen de paiement pour réserver un taxi.

« En pleine nuit, à 80 ans, ma mère s'est retrouvée devant l'hôpital et a payé 103 euros pour rentrer chez elle », regrette François C.. Arrivée vers 2 heures du matin à son domicile, Yvonne va alors avoir beaucoup de mal, dans le noir, à ouvrir sa porte de garage. Elle était trop faible. Sans force, elle aurait pu passer la nuit dehors. » ■

Pour les patrons, le jackpot

Le gouvernement a décidé de remplacer les cotisations salariales d'assurance maladie et d'assurance chômage par la CSG, qui augmente de 22,6 % pour les retraités et de 25,5 % pour les invalides !

La CSG augmente... et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2018 diminue, à compter du 1^{er} janvier 2019, la cotisation patronale d'assurance maladie de six points.

Aujourd'hui, les cotisations d'assurance maladie représentent 13,64 % du salaire global dont 0,75 % à la charge du salarié. Ce que Macron a fait voter, c'est le passage de 13,64 % à 6,89 % de la cotisation. Soit une diminution de plus de 50 % du financement par les cotisations sociales.

Jamais, dans l'histoire de la Sécurité sociale, les employeurs n'ont bénéficié d'un tel cadeau.

Un cadeau qui vient s'ajouter à tous les autres :

– à la diminution, en 2016, du taux de la cotisation allocations familiales de 5,25 % à 3,45 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, qui va se traduire par une perte de 7,5 milliards en 2017 ;

– à l'augmentation des exonérations générales existant précédemment ;

– à la diminution des cotisations AF des travailleurs indépendants.

Et tout cela sur le fond du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), au bénéfice des patrons, qui sera transformé, à compter de 2019, en exonération permanente de cotisations.

En 2018, le CICE rapportera 21 milliards aux patrons, soit 4,3 milliards de plus qu'en 2017 et 7,8 milliards de plus qu'en 2016.

En l'an 2019, les patrons feront coup double : cette année-là, ils bénéficieront de la réalisation financière du CICE 2018 (21 milliards) et de la diminution du taux des cotisations d'assurance maladie : 24,8 milliards !

Chaque semaine, lisez *Informations ouvrières* ! Abonnez-vous !